

## **Séance du mercredi 21 mars 2018**

L'an deux mille dix-huit et le vingt-et-un mars à 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur MARTIN Patrick, Le Maire.

Présents : Patrick MARTIN, Marie Annick VAYSSE, Sylvain BOURIENNE, Amelie ROBERT, Sylvette HURON, Sylvie MINOIS, Dany HOUVILLE

Absents représentés : Christophe BITOUN par Patrick MARTIN, Monique MOTTOT par Sylvain BOURIENNE

Absents non excusés : François CHENEAU

Secrétaire(s) de la séance : Amélie ROBERT

Nombre de membres : 10 - Présents : 7 - Votants : 9

Date de convocation : 13/03/2018 - Date d'affichage : 13/03/2018

### **SOMMAIRE :**

- 1) Approbation du compte de gestion 2017
- 2) Approbation du CA 2017 et affectation du résultat 2017
- 3) Approbation du BP 2018
- 4) Vote des taux d'imposition 2018
- 5) Vote des subventions
- 6) Proposition de modifications parcellaires

### **Vote du compte de gestion 2017 ( 2018 006 DE)**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de MARTIN Patrick

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris la journée complémentaire ;
- 2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;
- 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare, à l'unanimité, que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

## Vote du compte administratif 2017 ( 2018 007 DE)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de MARTIN Patrick

délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par MARTIN Patrick après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif 2017, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		700.59		60 588.29		61 288.88
Opérations exercice	47 890.04	44 518.51	75 512.81	107 355.28	123 402.85	151 873.79
Total	47 890.04	45 219.10	75 512.81	167 943.57	123 402.85	213 162.67
Résultat de clôture	2 670.94			92 430.76		89 759.82
Restes à réaliser						
Total cumulé	2 670.94			92 430.76		89 759.82
Résultat définitif	2 670.94			92 430.76		89 759.82

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête, à l'unanimité, les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

## Affectation du résultat de fonctionnement 2017 ( 2018 008 DE)

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte administratif fait apparaître un : **excédent de 92 430.76**

décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

<b>Pour Mémoire</b>	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	60 588.29
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	19 658.00
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE :</b>	
<b>EXCEDENT</b>	<b>31 842.47</b>
<b>Résultat cumulé au 31/12/2017</b>	<b>92 430.76</b>
<b>A.EXCEDENT AU 31/12/2017</b>	<b>92 430.76</b>
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	

Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	2 670.94
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	89 759.82
<b>B.DEFICIT AU 31/12/2017</b>	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

### **Taux d'imposition 2018 ( 2018 009 DE)**

Le Maire, expose qu'en application des dispositions de l'article 1639A du Code Général des Impôts et de l'article L.1612.2 du Code Général des Collectivités Territoriales, les taux des impositions directes locales perçues doivent être votés avant le 31 mars de chaque année.

Il est proposé, pour l'exercice 2018, de modifier les taux d'imposition 2017 comme suit :

- 1 Taxe d'habitation : 7,35 %
- 2 Taxe foncière (bâti) : 12,65 %
- 3 Taxe foncière (non bâti) : 31,59 %

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les taux d'imposition 2018 tels que définis ci-dessus.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

### **Attribution des subventions 2018 ( 2018 010 DE)**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal les demandes de subventions émises par les associations pour l'année 2018. Au vu, de ces demandes, et compte tenu de la nature du projet qui présente un réel intérêt entrant dans les actions que la commune peut légalement aider, le conseil municipal à l'unanimité décide :

- d'accorder aux associations suivantes un montant de :

- ACSL de Mottereau	275.00 €
- Club des loisirs Motterois	150.00 €
- VMEH de Brou :	50.00 €
- AFM à Evry	25.00 €
- Ligue contre le cancer à Villejuif :	50.00 €
- Ecole la Vivonne à Illiers Combray :	120.00 €
- FNACA Brou	50.00 €
- Paroisse Notre Dame du Combray :	140.00 €

Cette dépense sera imputée au chapitre 6574 ;

- d'autoriser M. le maire à signer toutes pièces nécessaires.

### **Proposition de modifications parcellaires**

La proposition de modifications et de redéfinitions des parcelles ZB 15-16-17-18-19-20-21-22 et 23, ainsi que la redéfinition de l'emplacement du chemin communal n° 7 dit des Marais, demandée par l'un des habitants de Mottereau, est rejetée dans son intégralité par les conseillers municipaux, à l'unanimité.

Monsieur Le Maire rappelle le récital de piano qui se déroulera le 25 mai 2018 à Mottereau.

Fin de séance à 21h20